

# **Santé mentale**

## **un enjeu de société à ne pas négliger**

Un Français sur 5 souffre, a souffert ou souffrira de maladies mentales ! Pourtant, ces pathologies restent largement méconnues. Pour une meilleure information et une meilleure prise en charge, le Pr. Marion Leboyer et l'association FondaMental avancent de nouvelles pistes.

Le Pr. Marion Leboyer, responsable du pôle psychiatrie du CHU de Créteil, directrice du centre de recherche Inserm "Psychiatrie génétique" et de la fondation FondaMental (Fondation de recherche et de soins en santé mentale) était l'invitée des rencontres Les Asclépiades, le 10 septembre à Paris. Cette passionnée de psychiatrie est longuement revenue sur l'organisation des soins en France et les pistes d'amélioration.

### **Les préjugés persistent face aux maladies mentales**

Au printemps 2009, l'association FondaMental et l'institut Ipsos ont enquêté sur la perception des Français face aux maladies mentales. Les résultats sont malheureusement sans appel : pour 47 % des Français, les maladies mentales sont associées à des dénominations négatives (débile, attardé, aliéné, dément...).

Parmi les trois pathologies étudiées plus spécifiquement, "la schizophrénie est sans nul doute appréhendée avec le plus de circonspection" : 74 % des Français considèrent qu'un schizophrène représente un danger pour lui-même, 65 % pour les autres. Pourtant, seulement 0,2 % des schizophrènes sont potentiellement dangereux pour les autres !

De la même manière, 56 % des Français refuseraient de travailler avec une personne atteinte de schizophrénie, alors que 80 % accepteraient de travailler avec une personne autiste, 67 % avec un maniaco-dépressif.

### **Des diagnostics et des traitements trop tardifs**

On peut regretter que cette vision déformée de la réalité soit périodiquement alimentée par la mise en avant politico-médiatique de faits divers violents et isolés. Le préjudice est réel pour les malades, qui se trouvent isolés et victime de discriminations. Indirectement, ce phénomène participe aussi à un décalage très péjoratif entre la survenue des symptômes et la consultation d'un spécialiste. La peur du diagnostic de maladie mentale fait que les patients (ou leurs parents) retardent toujours le moment de consulter.

Comme le précise Marion Leboyer, interrogée par le Dr Pascal Maurel et Alexis Dussol, la réaction typique à l'avis d'un généraliste qui invite les parents à orienter leur enfant vers un pédopsychiatre est : "Mon fils n'est pas fou, ça sert à rien qu'il aille voir

un psychiatre". Alors que si ce même fils avait une glycémie élevée, nul doute que sa mère l'aurait emmené consulter un diabétologue sans hésiter....

### **Des maladies pourtant "soignables"**

Parmi les 20 % de malades dits mentaux, 1 % sont schizophrènes, dont seulement un petit nombre sont en hôpital psychiatrique. Les autres, surtout s'ils sont diagnostiqués tôt, mènent une vie plus ou moins équilibrée grâce à un traitement adapté.

Les 19 % restants souffrent de dépression, d'autisme, de maladie maniaco-dépressive, de troubles anxieux, de troubles obsessionnels compulsifs (TOC), d'addictions, de troubles de la personnalité ou du comportement alimentaire. La plupart de ces maladies bénéficient aujourd'hui d'une prise en charge adaptée (au même titre que d'autres maladies non mentales), à condition d'être rapidement diagnostiquées.

### **Les maladies mentales en quelques chiffres**

- 12 000 morts par suicide par an, soit un mort toutes les 40 minutes
- 1 % de la population française souffre de schizophrénie
- 1 % de la population française souffre de troubles bipolaires
- 350 000 à 600 000 autistes en France
- 13,1 milliards d'euros par an soit 8 % des dépenses de soins et de biens médicaux
- 1er poste de dépense hospitalière
- 1ère cause d'invalidité
- 2nd motif d'arrêt de travail
- Seulement 2 % de la part de l'investissement total en santé et 2 % du budget de la recherche biomédicale

**Source :** Dossier de presse FondaMental - juin 2009

De plus, la recherche fait sans arrêt des progrès, même s'ils sont peu connus. Dans les années qui viennent, ces maladies devraient bénéficier de moyens diagnostiques plus précoces et de traitements de plus en plus individualisés.

Face à un tel enjeu, les spécialistes, dont le Pr Leboyer, regrettent que le budget national de la recherche dans ce domaine ne soit pas à la hauteur. Ce décalage devrait être au coeur d'une prochaine réforme de la santé mentale.

### **Remettre le malade au coeur de la prise en charge**

Outre une meilleure information du grand public, le Pr. Marion Leboyer fonde beaucoup d'espoirs sur la mise en place de centres experts spécialisés, dont 19 devraient voir le jour d'ici 2013. Chacun sera spécialisé par pathologie : troubles bipolaires (maladie maniaco-dépressive), schizophrénie ou autisme sévère. "Plus neutres que les actuels centres médico-psychologiques (CMP), ils permettront en 4 jours à une équipe pluridisciplinaire d'"évaluer la pathologie sous tous ses angles" précise le Pr. Leboyer.

Ces centres permettent ainsi un bilan exhaustif, en tenant compte également des éventuelles maladies associées non psychiatriques (diabète, hypertension, maladies plus fréquentes et plus précoces en cas de pathologie mentale sévère). Au final, un compte-rendu détaillé permettra d'informer correctement le médecin traitant et d'instaurer un fonctionnement en réseau avec ce médecin mais aussi l'ensemble des professionnels de santé impliqués autour du malade. Le malade devenant ainsi la pièce centrale du dispositif.

Cette approche pluridisciplinaire (à l'instar de ce qui existe déjà pour la migraine, la douleur ou le cancer) devrait permettre dans les années qui viennent des diagnostics plus précoces, plus précis et des traitements mieux adaptés. Le but est de minimiser les risques de handicap chronique, encore trop fréquent.

### **Projet de loi sur la santé mentale : un rendez-vous à ne pas manquer !**

Madame Leboyer regrette que depuis 60 ans, la psychiatrie reste le parent pauvre des disciplines médicales. Elle n'a pas bénéficié de plan d'urgence ou de plan dédié alors que l'enjeu de santé publique est incontestable. Pourtant, il existe de nombreuses pistes de recherche prometteuses, mais beaucoup manquent de moyens.

Au-delà de la question des moyens, on peut par exemple s'étonner de voir qu'alors que les bénéfices de l'éducation thérapeutique sont prouvés, la loi Bachelot n'a pas inclus la psychiatrie dans la liste des pathologies pouvant en bénéficier.

La loi sur la santé mentale, annoncée puis repoussée par la Ministre de la Santé, tiendra-t-elle compte de ce besoin d'information, de formation, de moyens et de développement des approches pluridisciplinaires ? Parce que la prise en charge des maladies mentales est un véritable enjeu de société, espérons que ce rendez-vous puisse sereinement apporter des réponses aux millions de personnes concernées.

Dr Jean-Philippe Rivière

Créé le 16 septembre 2009

#### **Sources :**

Les 3es Asclépiades avec le Pr Marion LEBOYER, Décision Santé.TV, le 10 septembre 2009, vidéos accessibles en ligne  
Fondation de recherche et de soins en santé mentale (FondaMental), communiqué de presse, 4 juin 2009